

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Floating Docks/ Quais flottants	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P334-130622/A	<b>Date</b> 2014-01-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P334-130622	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-003-6482	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-3-36198 (003)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-18</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Escander, Lisa	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor003
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2062 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PARKS CANADA Georgian Bay Islands 2611 Muskoka Road 5 Honey Harbour Ontario POE 1E0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> 2014-03-10	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Floating Docks	5P334	5P334	1	Each	\$		2014-03-10	

---

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Assurances

### **Liste des annexes**

- Annexe A      Besoin  
Annexe B      Base de Paiement

### **Liste des Appendices**

- Appendice A

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

#### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique 2 copies papier

Section II : Soumission financière 1 copie papier

Section III : Attestations 1 copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats cologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Élément no	Critères obligatoires
O1	<p>Le soumissionnaire doit fournir de la documentation et/ou des énoncés de conformité démontrant que les quais flottants proposés satisfont aux spécifications de base suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tubes d'acier flottants: <ol style="list-style-type: none"> <li>a. doivent être des tubes soudés de 24 pouces x 3/16 pouce</li> <li>b. toutes les soudures doivent être conformes aux normes et codes de soudage pertinents</li> <li>c. le soumissionnaire doit fournir des copies des certifications valides de tous les soudeurs proposés</li> </ol> </li> <li>2. Sous-bâti: <ol style="list-style-type: none"> <li>a. doit mesurer 3 pouces x 3 pouces x 3/16 pouce de longueur et être fait d'acier 44W</li> </ol> </li> </ol>

3. Revêtement (surfaces en acier):
  - a. l'entrepreneur doit utiliser un enduit époxydique BAR-RUST ou un enduit époxydique commercial équivalent
4. Tablier:
  - a. doit être fait de planches de 2 pouces x 6 pouces
  - b. doit être amovible par sections de 4 pi sur 6 pi pour faciliter l'installation
  - c. doit être fait de planches en bois traité sous pression au cuivre alcalin quaternaire (CAQ) ou à l'azole cuivre (AC)
  - d. doit être fait de planches fixées à l'aide de vis
5. Madriers de jupe:
  - a. doivent être des 2 pouces x 8 pouces
  - b. doivent être du bois traité sous pression au CAQ ou à l'AC
6. Longérons:
  - a. doivent être des 4 pouces x 4 pouces
  - b. doivent être du bois traité sous pression au CAQ ou à l'AC
7. Raccords:
  - a. doivent comprendre la quincaillerie de raccordement qui permet la configuration des quais telle qu'indiquée à l'Appendice A
  - b. doivent être galvanisés ou autrement résistants à la corrosion
8. Tous les matériaux, y compris les accessoires métalliques, la quincaillerie, les clous, les charnières et les boulons doivent être galvanisés ou autrement résistants à la corrosion.
9. Les anneaux ou taquets d'amarrage sur les quais doivent avoir une résistance suffisante pour amarrer/attacher des embarcations de 40pi.
10. Doit comprendre des points d'ancrage:
  - a. quatre plaques d'ancrage sont requises pour chaque quai, deux à chaque extrémité
  - b. doivent pouvoir accueillir des chaînes d'ancrage de 3/8po
11. La hauteur du tablier doit être de 18 à 20 po au-dessus de l'eau.
12. Quais:
  - a. doivent avoir une structure pouvant résister aux pressions d'embarcations d'au plus 40pi ainsi qu'à l'amarrage d'embarcations pendant des périodes de vagues et de vents forts
  - b. doivent avoir des barres transversales/ longerons pour supporter le poids au centre
  - c. doivent flotter dans 2 pieds d'eau

## 1.2 Évaluation financière

### 1.2.1 Critères financiers obligatoires

---

Le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission les prix conformément à l'annexe B, Base de paiement, en dollars canadiens. Un prix doit être fourni pour tous les besoins fermes.

Les soumissions seront évaluées en fonction des prix indiqués à l'Annexe B, Base de paiement.

Le prix utilisé dans l'évaluation sera le coût total évalué que l'on obtient comme suit :

Le coût total évalué est la somme du prix calculé.

Le prix calculé est le quantité multiplié par le prix unitaire ferme.

### **1.2.2 Clause du Guide des CCUA**

Clause du Guide des CCUA A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

## **2. Méthode de sélection**

- 2.1** Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

---

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des Soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A».

#### **2.1 Biens et(ou) services optionnels**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe «A» du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P334-130622/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36198

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P334-130622

---

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 10 mars, 2014.

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Lisa Escander

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 902-615-2062

Télécopieur : 905-615-2060

Courriel : [Lisa.Escander@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Lisa.Escander@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(À remplir à l'attribution du contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P334-130622/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor003

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P334-130622

File No. - N° du dossier

TOR-3-36198

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## **6. Paiement**

### **6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*À remplir à l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.2 Limite de prix**

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### **6.3 Paiement unique**

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## **7. Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

## **8. Attestations**

### **8.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du

---

contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) (2013-04-25) 2010A ;
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement;
- (e) Appendice A;
- (g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*À remplir à l'attribution du contrat*)

## 11. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

**ANNEXE «A»****BESOIN****Quais flottants****A1 Historique**

L'Agence Parcs Canada désire faire l'achat de quais flottants.

**A2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir et livrer quatorze (14) quais flottants mesurant 30 pieds de longueur par 6 pieds de largeur, six (6) quais flottants mesurant 40 pieds de longueur par 6 pieds de largeur et huit (8) quais flottants mesurant 20 pieds de longueur par 6 pieds de largeur.

Les exigences minimales pour les quais flottants sont les suivantes:

1. Tubes d'acier flottants:
  - a. doivent être des tubes soudés de 24 pouces x 3/16 pouce
  - b. toutes les soudures doivent être conformes aux normes et codes de soudage pertinents
2. Sous-bâti:
  - a. doit mesurer 3 pouces x 3 pouces x 3/16 pouce de longueur et être fait d'acier 44W
3. Revêtement (surfaces en acier):
  - a. l'entrepreneur doit utiliser un enduit époxydique BAR-RUST ou un enduit époxydique commercial équivalent
4. Tablier:
  - a. doit être fait de planches de 2 pouces x 6 pouces
  - b. doit être amovible par sections de 4 pi sur 6 pi pour faciliter l'installation
  - c. doit être fait de planches en bois traité sous pression au cuivre alcalin quaternaire (CAQ) ou à l'azole cuivre (AC)
  - d. doit être fait de planches fixées à l'aide de vis
5. Madriers de jupe:
  - a. doivent être des 2 pouces x 8 pouces
  - b. doivent être du bois traité sous pression au CAQ ou à l'AC
6. Longérons:
  - a. doivent être des 4 pouces x 4 pouces
  - b. doivent être du bois traité sous pression au CAQ ou à l'AC
7. Raccords:
  - a. doivent comprendre la quincaillerie de raccordement qui permet la configuration des quais telle qu'indiquée dans l'Annexe A
  - b. doivent être galvanisés ou autrement résistants à la corrosion
8. Tous les matériaux, y compris les accessoires métalliques, la quincaillerie, les clous, les charnières et les boulons doivent être galvanisés ou autrement résistants à la corrosion
9. Les anneaux ou taquets d'amarrage sur les quais doivent avoir une résistance suffisante pour amarrer/attacher des embarcations de 40pi
10. Doit comprendre des points d'ancrage:
  - a. quatre plaques d'ancrage sont requises pour chaque quai, deux à chaque extrémité
  - b. doivent pouvoir accueillir des chaînes d'ancrage de 3/8po
11. La hauteur du tablier doit être de 18 à 20 po au-dessus de l'eau
12. Quais:

- a. doivent avoir une structure pouvant résister aux pressions d'embarcations d'au plus 40pi ainsi qu'à l'amarrage d'embarcations pendant des périodes de vagues et de vents forts
  - b. doivent avoir des barres transversales/ longerons pour supporter le poids au centre
  - c. doivent flotter dans 2 pieds d'eau
13. L'entrepreneur doit fournir toute l'expertise, le personnel les matériaux, la quincaillerie et le matériel requis pour la construction de ces quais. Les méthodes utilisées doivent respecter les règles de l'art.
  14. L'entrepreneur doit, à ses frais, livrer et décharger sur la rive les quais flottants au parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne, à Honey Harbour (Ont.).

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P334-130622/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36198

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor003

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P334-130622

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**ANNEXE « B »**  
**BASE DE PAIEMENT**

Prix unitaires fermes en dollars canadiens incluant les droits de douanes canadiens, les taxes d'accises, FAB destination. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

<b>Numéro d'article</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaires fermes</b>	<b>Prix Calculé</b>
<b>1</b>	Quai flottant de 30 pi long sur 6 pi large, ch	14	\$	\$
<b>2</b>	Quai flottant de 40 pi long sur 6 pi large, ch	6	\$	\$
<b>3</b>	Quai flottant de 20 pi long sur 6 pi large, ch	6	\$	\$
<b>4</b>	Livraison	1	\$	\$
<b>Les taxes applicables</b>				<b>\$</b>
<b>Coût total évalué</b>				<b>\$</b>